

**ARRETE DU PRESIDENT**

**PORTANT HABILITATION D'AGENTS AFIN DE PROCÉDER AUX OPÉRATIONS DE  
CONTRÔLE DU PASSE SANITAIRE DANS LES CONSERVATOIRES DE GRAND PARIS  
SUD EST AVENIR**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

**CONSIDERANT** que depuis le 9 août 2021, un passe sanitaire doit être présenté par les usagers majeurs pour accéder aux activités culturelles, sportives, ludiques ou festives ainsi qu'aux foires ou salons se tenant au sein des établissements de plein air, des établissements d'enseignement artistique (lorsque ceux-ci accueillent des spectateurs extérieurs), des établissements sportifs couverts ainsi que des bibliothèques et centres de documentations ;

**CONSIDERANT** qu'il est également requis pour tout évènement culturel, sportif, ludique ou festif (ce, y compris pour les compétitions et manifestations sportives soumises à procédure d'autorisation ou de déclaration et qui ne sont pas organisées au bénéfice des sportifs de haut niveau) organisé dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptible de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes ;

**CONSIDERANT** qu'à compter du 30 août 2021, cette obligation vaut également pour les salariés, agents publics, bénévoles et autres personnes qui interviennent dans ces lieux, établissements, services ou évènements, lorsque leur activité se déroule aux espaces et aux heures où ils sont accessibles au public, à l'exception des activités de livraison et hors intervention d'urgence ;

**CONSIDERANT** que seuls les responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des évènements dont l'accès est subordonné à sa présentation sont autorisés à contrôler le passe sanitaire ; qu'ils doivent habilitier nommément les personnes autorisées à contrôler les justificatifs pour leur compte ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/09/21
Accusé réception le	13/09/21
Numéro de l'acte	AP2021-083
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc127477A-AU-1-1

**CONSIDERANT** qu'il convient en conséquence d'habiliter certains agents à contrôler le passe sanitaire des usagers des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ainsi que celui des salariés, agents publics, bénévoles et autres personnes y intervenant dans les conditions susmentionnées ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les agents mentionnés dans le tableau ci-annexé sont habilités à contrôler le passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, des usagers, salariés, agents publics, bénévoles et tous intervenants au sein des conservatoires suivants :

- Conservatoire d'Alfortville, Allée du 8 mai 1945 – 94140 Alfortville ;
- Conservatoire Marcel Dadi de Créteil, 2-4 rue Déménitroux – 94000 Créteil ;
- Conservatoire de Boissy-Saint-Léger, 8 rue de l'église – 94470 Boissy-Saint-Léger ;
- Conservatoire de Noisieu, 10 rue Léon Bresset – 94880 Noisieu ;
- Conservatoire de Santeny, place du Général de Gaulle – 94440 Santeny ;
- Conservatoire de Chennevières-sur-Marne, 46 rue du Général de Gaulle – 94430 Chennevières-sur-Marne ;
- Conservatoire de Bonneuil-sur-Marne, 10 rue Auguste Gross – 94380 Bonneuil-sur-Marne.

**ARTICLE 2 :** Un registre détaillant les personnes habilitées, la date de leur habilitation ainsi que les jours et horaires des contrôles sera tenu aux différents conservatoires.

**ARTICLE 3 :** La lecture des justificatifs par les personnes habilitées est réalisée au moyen de l'application mobile dénommée « TousAntiCovidVérif ». Elle leur permet de lire les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par le justificatif, ainsi qu'un résultat positif ou négatif de détention d'un justificatif conforme aux dispositions du décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié susvisé.

**ARTICLE 4 :** Ces données ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif. Elles ne sont pas conservées sur l'application « TousAntiCovidVérif ».

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/09/21
Accusé réception le	13/09/21
Numéro de l'acte	AP2021-083
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210101-lmc127477A-AU-1-1

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ainsi que sur le lieu de contrôle.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Les agents mentionnés dans le tableau ci-annexé.

Fait à Créteil, le 10 septembre 2021

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/09/21
Accusé réception le	13/09/21
Numéro de l'acte	AP2021-083
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc127477A-AU-1-1

## CONSERVATOIRES

Agents susceptibles d'exercer des missions de contrôle du passe sanitaire

Lieu Ville	Nom Prénom	Fonction
Conservatoire d'Alfortville	AYARI Cherifa	Agent d'accueil
Conservatoire d'Alfortville	FREIRE Frédéric	Agent d'accueil
Conservatoire d'Alfortville	MELLA Marta	Responsable d'action culturelle
Conservatoire d'Alfortville	OURIACHI Noureddine	Régisseur
Conservatoire d'Alfortville	PROUILLE-GUEZENEC Marianne	Responsable de la bibliothèque
Conservatoire d'Alfortville	VENDITTI Sandrine	Responsable de scolarité
Conservatoire de Créteil	BOURAOUI Faycal	Agent de sécurité
Conservatoire de Créteil	BOUCHE Michael	Agent de sécurité
Conservatoire de Créteil	DJEDJE Roger	Agent de sécurité
Conservatoire de Créteil	HOUSNI Abdel	Agent de sécurité
Conservatoire de Créteil	MANINGO Jasmine	Conseillère numérique
Conservatoire de Créteil	GERIN Simon	Agent administratif
Conservatoire de Boissy-Saint-Léger	SHETA Lindite	Agent administratif
Conservatoire de Boissy-Saint-Léger	MOLS Pascal	Agent d'accueil
Conservatoire de Boissy-Saint-Léger	RASTEIRO Olivier	Agent d'accueil
Conservatoire de Boissy-Saint-Léger	NAAS Muriel	Agent administratif et de coordination
Conservatoire de Boissy-Saint-Léger	DEGUSSEAU François	Régisseur
Conservatoire de Noiseau et Santeny	DUHAUT Delphine	Directrice
Conservatoire de Noiseau et Santeny	DUPLANT Maryse	Assistante administrative
Conservatoire de Chennevières-sur-Marne	VILAIN Jean-Christophe	Directeur
Conservatoire de Chennevières-sur-Marne	GRANDJEAN Sophie	Secrétaire
Conservatoire de Chennevières-sur-Marne	HOCHMAN Paula	Agent d'accueil
Conservatoire de Chennevières-sur-Marne	LAIGNEL Isabelle	Professeur de danse
Conservatoire de Chennevières-sur-Marne	CASSIN Sandrine	Professeur de danse
Conservatoire de Bonneuil-sur-Marne	DUPOUY Frédéric	Directeur
Conservatoire de Bonneuil-sur-Marne	ROYE Valérie	Secrétaire
Conservatoire de Bonneuil-sur-Marne	LALLEMENT Jean Marc	Professeur de théâtre
Conservatoire de Bonneuil-sur-Marne	GALICHET Maud	Professeur de chorale
Conservatoire de Bonneuil-sur-Marne	BRUY Guillaume	Professeur de musiques actuelles